



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 février 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 février 2001

**Transfert à titre gracieux du mobilier de la Ville de Niort à la  
Communauté d'Agglomération de Niort.**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010532001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001**

**Centre d'Etudes Urbaines**

**Transfert à titre gracieux du mobilier de la Ville de Niort à la  
Communauté d'Agglomération de Niort.**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors de la dissolution de la Communauté de Communes de Niort, des biens mobiliers ont été transférés provisoirement à la Ville de Niort dans l'attente de la mise en place des nouvelles instances de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Il s'agit du mobilier qui équipait un appartement mis à disposition de policiers auxiliaires dans le cadre du Plan Local de Sécurité signé avec l'Etat.

Ce plan étant arrivé à échéance, il apparaît judicieux que ce mobilier soit réutilisé par le Service Sport-Jeunesse de la CAN pour l'aménagement de locaux de quartier équipés pour développer des actions de prévention de la délinquance.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- transférer à la Communauté d'Agglomération à titre gracieux le mobilier qui avait été confié à la Ville.

*(Monsieur Bernard BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)